

Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

Alors que le DPC des professionnels de santé (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) termine sa deuxième année de fonctionnement, un bilan vient de paraître.

Pour rappel, l'OGDPC prend en charge la formation continue des professionnels de santé libéraux et salariés exerçant en centre de santé conventionné dans la limite du montant de l'enveloppe disponible. Selon le bilan 2014 de l'OGDPC, 2 773 organismes ont été enregistrés sur son site et 23 862 programmes déposés. 128 760 professionnels de santé se sont inscrits à un programme de DPC, dont pour les plus demandeurs 42 849 médecins, 32 457 infirmiers et 22 757 pharmaciens.

Le bilan met également en lumière la qualité du dispositif qui s'est améliorée grâce notamment au contrôle renforcé des organismes de DPC, avec près de 150 actions menées pour notifier des dysfonctionnements ou rappeler les règles du DPC. Ou encore avec la réduction des délais de paiement (-34 jours par rapport à 2013 pour les organismes, -25 jours pour les professionnels de santé) due à l'optimisation du traitement des dossiers.

Pour en savoir plus : www.ogdpc.fr

© 2015 Les Echos Publishing